

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 23 novembre à 18h30, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le vendredi 16 novembre 2018 s'est réuni en séance plénière à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Président.

Délégués en  
exercice : 52

Délégués  
présents avec  
voix  
délibérative :  
36

Quorum atteint

**Délégués titulaires présents :**

CC Cagire Garonne Salat

Jean Claude DOUGNAC - Raymond NOMDEDEU  
Michel Claude ABADIE - François ARCANGELI  
Brigitte SEGARD

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Magali GASTO OUSTRIC (*départ, n'a pas pris part au vote*) Gilbert SIOUTAC (*départ, n'a pas pris part au vote*)  
- Emilie SUBRA - Alain BOUBEE (*départ, n'a pas pris part au vote*) Evelyne SANSONETTO - Philippe BRILLAUD  
Éric HEUILLET - Nathalie LACROIX Valentin BIASON  
Jean DE GALARD

CC Pyrénées Haut-Garonnaises

Bernard DUMAIL - John PALACIN  
Jean Louis REDONNET - Joël GROS  
Michel LADEVEZE - Alain LADEVEZE

**Délégués titulaires excusés :**

CC Cagire Garonne Salat

Jean-Pierre DUPRAT - René ERTLEN - Raymond JOUBE  
Jean Bernard PORTET - Philippe GIMENEZ  
Jean Pierre BRANA

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Loïc LE ROUX DE BRETAGNE - Jean Bernard CASTEX  
Hervé CHEYLAT - Alain FRECHOU - Jacques FERAUT  
Jean Michel LOSEGO - Michel AUBERDIAC  
Pierre SAFORCADA - Jean-Pierre DUCLOS

CC Pyrénées Haut-Garonnaises

Dominique BERRE – Louis FERRE - Denis MARTIN

**Délégués titulaires présents ayant procuration :**

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Emilie SUBRA (*pour Pierre SAFORCADA*)  
Valentin BIASON (*pour Alain FRECHOU*)

CC Pyrénées Haut-Garonnaises

Jean Louis REDONNET (*pour Louis FERRE*)

**Délégués suppléants présents ayant procuration :**

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Claire VOUGNY (*pour Jean Michel LOSEGO*)

**Délégués suppléants présents ayant voix délibérative :**

CC Cagire Garonne Salat

Josette PEYRIGUIER- Jean Louis PLE - Louis BARES

Rose Marie DEDIEU - Jean Charles ROSELLO

CC Pyrénées Haut-Garonnaises

Charles HORMIERE

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Claire VOUGNY - Marc CASTEX - Eric MIQUEL (*départ,  
n'a pas pris part au vote*)  
Thierry PLANTE - Sylvia BELAIR - Michel DESSENS  
Jean François FOIX - Jean SUBRA

**Délégués suppléants excusés :**

CC Cagire Garonne Salat

Josette SARRADET - Marie Christine LLORENS  
Corinne ORTET - Henri GOIZET - Robert MARTIN  
Raoul RASPEAU

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Bernard TARRAUBE - Lucien CABARE - Régis FARRE  
Thomas FAURE - Christiane LARRIEU  
Gérald DAMIENS - Annie NAVARRE  
Jeanine BRUNET - Guy LOUBEYRE  
Jean Pierre FORTASSIN - Daniel PITOUT  
Jean Charles DASQUE - Patrick BEAUCHET

CC Pyrénées Haut-Garonnaises

Alain LARQUE - Fabienne ADOUE  
Jean Claude BORDES - Henri JAMME  
Yvon SAINT MARTIN - Audrey AZAM - Philippe BONNET  
Laurette DASPET

**Délibération n°2018-04-07**

**Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses  
d'investissement avant le vote du Budget 2019**

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que « dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, que l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018.

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire d'indiquer sur quels chapitres et montants porte l'autorisation.

La proposition faite est la suivante :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles :	30 758 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :	10 000 €
TOTAL	40 758 €

**Le Comité Syndical,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**



**Article 1**

d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
Le président,

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le :  
Et publication, affichage ou notification le :

26 NOV. 2018

27 NOV. 2018